

Mamoudzou, le 27 juillet 2016

Procès verbal n°2 du comité directeur



FFBB

Ordre du jour :

- 1) Vérification et validation des PV, statut et dispositions financières
- 2) Préparation des compétitions
- 3) Fonctionnement de la ligue de basket-ball

Présents: HALIDI El-Mohamed, MADI Houssen, MAOUDJOURDI Amine, ALI CHARIF Daoulab, SAIDALI Esdine, SAID Anli, ATTOUMANI Ahamadi, MADI Ali

Excusés: MOHAMED Elamine, ISSOUFI Moussa, MOHAMED Mansoib, ALI ABDOU Hakim, MADI Soilihi, ABDOU Djinakhe, SULLEMAN Soazara et MOHAMED Yazide

Invités : HASSAN Soilihi, ABDOURRAQUIB Marwani

Ouverture par le 1^{er} Vice-président

MADI Ali souhaite la bienvenue aux membres du Comité Directeur et aux invités présents. Il a ensuite rappelé les différents points de l'ordre du jour puis passé la main au secrétaire général qui était en charge de rédiger les PV et modifier le statut.

Le secrétaire général a présenté les PV et le statut modifié. Ces derniers ont été validés par l'ensemble des membres présents. Une date dépôt de ces documents à la préfecture a été convenue.

A été aussi source de débat lors de cette réunion, les dispositions financières (cf. Annexe) qui ont fini par être validées par l'ensemble des membres du comité directeur présents.

Un autre point important a été discuté, celui de pouvoir commencer la saison 2016/2017 en respectant le calendrier de la fédération. A ce point, après avoir recensé les clubs engagés, un constat a été fait : beaucoup de clubs n'ont pas déposé leurs dossiers d'engagement. Le secrétaire s'est engagé à contacter les différents clubs manquant à l'appel.

Par la suite, après plusieurs échanges, le Comité Directeur a demandé à tous les présidents des différentes commissions de lancer l'appel à la candidature pour leurs membres. Il a été aussi convenu par le Comité Directeur d'une réunion hebdomadaire pour le bon fonctionnement de la ligue. Une réunion exceptionnelle du bureau exécutif et certains invités a d'ailleurs été programmé pour faire un premier bilan : vérifier si les clubs qui n'avaient pas déposé leurs dossiers, l'ont fait après qu'on leurs a contacté.

La séance a été levée vers 19h15 mn

Le Secrétaire Général

HALIDI El-Mohamed





AFFILIATIONS	2014/15	2015/16	2016/17
Clubs de plus de 50 licenciés	222,00 €	222,00 €	250,00 €
Clubs de moins de 50 licenciés	150,00 €	150,00 €	170,00 €
Nouveaux clubs	0,00 €	0,00 €	20,00 €

ENGAGEMENTS	2014/2015	2015/16	2016/17
PNM ancien RM1	60 €	60 €	80 €
PNF ancien RF1	50 €	50 €	70 €
RM2	50 €	50 €	70 €
RF2	40 €	40 €	60 €
RM3 ancien DM1	50 €	50 €	60 €
PRM	40 €	40 €	40 €
U17M	25 €	25 €	30 €
U17 F	15 €	15 €	25 €
U15M-U15F	15 €	15 €	20 €
U13M	15 €	15 €	20 €
U11F-U13F et U11M	10 €	10 €	15 €

COUPES	2014/15	2015/16	2016/17
Coupe de France	gratuit	gratuit	gratuit
Organisation de finales	400 €	400 €	400 €
Coupe de Mayotte seniors	20 €	20 €	30 €
Coupe de Mayotte jeunes	20 €	20 €	20 €
Coupe de la Ligue	20 €	20 €	20 €
Coupe d'entrée	7 € au maximum		

COTISATIONS LICENCES	2014/15	2015/16	2016/17
Technicien-Officiel-Dirigeant	10,00 €	10,00 €	10,00 €
Entreprises			15,00 €
Arbitres et OTM			3,00 €
Joueur séniors	12,00 €	12,00 €	12,00 €
U17	8,00 €	8,00 €	10,00 €
U13-U15	4,00 €	4,00 €	5,00 €
U11	2,00 €	2,00 €	Gratuit

DROITS FINANCIERS COMPLEMENTAIRES LICENCES	2014/15			2015/16			2016/17		
	Blanc, Vert, Jaune	Orange	Rouge	Blanc, Vert, Jaune	Orange	Rouge	Blanc, Vert, Jaune	Orange	rouge
Couleur de Licence G=gratuit									
Pré-National M & F (qualificatif au championnat de France) (joueur/joueuse)	G	24€	34€	G	24€	34€	G	G	G
Régional M & F (non qualificatif au championnat de France)	G	65€	80€	G	65€	80€	G	30€	50€
CORPO (coupes et championnat)	G	G	G	G	G	G	G	30€	50€
Pré-région sénior M	G	45€	65€	G	45€	65€	G	20€	35€
Jeunes	G	G	G	G	G	G	G	G	G

MUTATIONS	2014/15	2015/16	2016/17
Joueurs séniors-U17	50,00 €	55,00 €	55,00 €
Technicien-Officiel	40,00 €	41,00 €	41,00 €
Dirigeants	2,00 €	2,00 €	10,00 €
U13-U15	30,00 €	32,00 €	20,00 €
U11	20,00 €	20,00 €	10,00 €

RECLAMATIONS	2014/15	2015/16	2016/17
Sur terrain	60,00 €	60,00 €	70,00 €
Confirmation	80,00 €	80,00 €	80,00 €

FORFAITS	2014/15	2015/16	2016/17
Forfait simple	100,00 €	100,00 €	120,00 €
Forfait général	300,00 €	300,00 €	300,00 €
INDEMNITES OFFICIELS PHASE FINALE (FORFAIT/Pas de frais de taxi)	2014/15	2015/16	2016/17
Arbitre	30,00 €	30,00 €	40,00 €
Marqueur	25,00 €	25,00 €	25,00 €
Chronométrateur	20,00 €	20,00 €	25,00 €
Opérateur 24'	20,00 €	20,00 €	25,00 €
Commissaire	25,00 €	25,00 €	25,00 €

INDEMNITES OFFICIELES CHAMPIONNAT	2014/15	2015/16	2016/17
Arbitre Pré-National masculine -	25,00€	25,00€	35,00 €
Arbitre Pré-National féminine	20,00€	20,00€	35,00 €
- Régional 2 masculine –Régional 2 féminine	20,00€	20,00€	30,00 €
Arbitre Régional 3- Pré-région masculine	16,00€	16,00€	25,00 €
Arbitre U17	17,00€	17,00€	20,00 €
Arbitre U13-U15	12,00€	12,00€	17,00 €
Marqueur pour l'utilisation d'e-marque désigné par la CRO			20,00 €
Marqueur-Chronométrateur	Fourni par le club		
Absence non excusée d'un arbitre (A payer par son club)	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Absence non excusée d'un OTM désigné (A payer par son club)			50,00 €
Non respect de la chartre de l'arbitrage (par arbitre manquant)	150,00 €	150,00 €	150,00 €

INCIVILITES	2014/15	2015/16	2016/17
Première faute technique	0,00 €	0,00 €	15,00 €
Deuxième faute technique	10,00 €	10,00 €	30,00 €
Troisième faute technique	30,00 €	30,00 €	50,00 €
Au-delà de la troisième faute technique (Ouverture d'un dossier disciplinaire)	100,00€	100,00€	100,00 €
Instruction de la commission de discipline pour un incident ou faute disqualifiante avec rapport			150,00 €
Reserve sans fondement			20€
Faute disqualifiante :			
-sans rapport	25,00 €	25,00 €	35,00 €

-avec rapport	40,00 €	40,00 €	50,00 €
---------------	---------	---------	---------

STATUTS REGLEMENT DISCIPLINE QUALIFICATION	2014/15	2015/16	2016/17
Club engagé en ligue absent à l'assemblée générale	100,00€	100,00 €	100,00 €
Appel à la FFBB (chambre d'appel)	FFBB	FFBB€	FFBB
Ouverture d'un dossier disciplinaire	selon frais engagés	100,00€	100,00 €
Rapport (OTM) demandé non parvenu ou parvenu en retard	45,00 €	45,00 €	45,00 €

ORDRE GENERAL	2014/15	2015/16	2016/17
Feuille de marque	25 €	25 €	25 €
Envoi tardive de feuille de marque ou non parvenue à la ligue (dans les 48 heures 00 qui suit la rencontre)	5 €/J de retard	5 €/J de retard	5 €/J de retard
Non enregistrement sur Internet des résultats par l'équipe gagnante (dans les 48 heures 00 qui suit la rencontre)	10,00 €	10,00 €	10,00 €
Changement horaires/dates (gratuit jusqu'au début du championnat)	40,00 €	40,00 €	50,00 €
Abonnement annuaire ligue	1 €	1 €	1 €
Abonnement annuaire Fédéral	3 €	3 €	3 €
Joueurs brûlés participant à une autre rencontre	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Pénalité financière pour non transmission de la liste des "brûlés" avant mardi 20 septembre 2016. art.434-7a de la FFBB.	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Non respect du code couleur sur la feuille de marque (NOIR et Rouge seules couleurs autorisées)			10.00€
Droit de publicité (phase finale)	50,00 €	50,00 €	150,00 €
Non présentation de la licence au-delà du délai accordé (ART 41 annuaire Régionale) Par match joué	12,00 €	12,00 €	12,00 €
Cautionnement procédure disciplinaire (article 636 RG)	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Pénalité financière pour absence de qualification (par rencontre)	30,00 €	30,00 €	30,00 €
Pénalité financière (par arbitre et par entraîneur) pour absence au stage de recyclage	5,00 €	5,00 €	10,00 €
Pénalité pour transmission tardive du dossier de la demande de licence après saisie sur FBI (8 jours ouvrables suivant la saisie de la licence) art. 415 de la FFBB	30,00€	30,00€	30,00€
Pénalité financière pour retard de paiement			50.00€ + 10% de la somme due

Application de pénalités financières

Article 633 des RG de la FFBB (Paiement des pénalités pécuniaires)

1. Lorsque la sanction consiste en une pénalité pécuniaire, à partir du moment où la décision est exécutoire, le montant de celle-ci doit être réglé dans les huit(8) jours de la notification de la décision.

Article 1.

Des dispositions financières de la LRBBM (Frais de procédure)

1. Lorsqu'une sanction définitive est prononcée à l'encontre d'un(e) licencié(e), l'association sportive sanctionnée auquel appartient le licencié sanctionné peut, en outre, se voir imposer le versement d'un droit financier destiné à couvrir les frais et dépenses exposés et versés à l'occasion de la procédure disciplinaire.

2. En cas de non paiement dans les délais prévus à l'aliéna 1, l'association sportive défaillante pourra au terme de huit(30) jours, après la mise en demeure :

a) avoir ses rencontres perdues par pénalités jusqu'au paiement intégral des pénalités pécuniaires.

b) être sanctionné d'une pénalité pécuniaires complémentaires.

c) le joueur ou la joueuse concerné se verra infliger automatiquement 4 matchs de suspension.

3. Si les pénalités pécuniaires ne sont toujours pas réglés à la fin de la saison sportive, l'association sportive défaillante pourra être déclassé de deux divisions et perdre ses voix délibératives à l'occasion de l'Assemblée Générale ordinaire ou extraordinaire de la Ligue régionale.

Article 2.

Les associations non en règle financièrement avec la LRBBM ne peuvent prétendre à l'organisation des manifestations sportives proposées par la LRBBM* et ne peuvent s'inscrire aux championnats régionaux et nationaux.

Art.3.

Les dispositions du titre 5 et 6 des règlements généraux de la FFBB, relatives aux pénalités, sanctions et voies de recours, sont intégralement applicables.

Art.4.

Le bureau du comité directeur de la LRBBM pourra être amené à examiner tout dossier pour lequel un groupement sportif fera valoir des raisons spécifiques ou ponctuelles valables concernant ses problèmes de trésorerie entraînant des retards de paiement.